PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 27 mai 2024, à 16 h 30, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS:

M^{mes} les conseillères et MM. les conseillers

Stéphane Giard*
Geneviève Rheault
Denyse Tremblay
Robert Vincent

Paul Goulet
Alain Lacasse
Robert Riel
Catherine Baudin

SONT ABSENTS :

François Lemay

Félix Dionne

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau, la greffière adjointe, Me Joannie Meunier et la directrice générale adjointe, Mme Josée Lamoureux.

Dépôt

Avis de convocation - Dépôt et rapport verbal

Soumis : rapport verbal de la greffière adjointe indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2024-05-0438

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-0439

Autorisation – Signature de la convention collective 2023 – 2027 entre la Ville de Granby et le Syndicat national des employés municipaux de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2024-013, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT la convention collective à intervenir entre la Ville de Granby et le Syndicat national des employés municipaux de Granby (SCFP), convention couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, l'entente de principe ayant été entérinée par l'assemblée syndicale le 4 mai 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet

appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser un premier transfert budgétaire au montant de 891 724 \$ du surplus libre et un second transfert budgétaire au montant de 298 471 \$ du surplus réservé autres du poste budgétaire 5-911-000-0-00070 vers le poste budgétaire salaires manuels au fonds d'administration; et

de conclure la convention collective de travail entre la Ville de Granby et le Syndicat national des employés municipaux de Granby (SCFP), pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, le tout selon les modalités convenues au projet de convention collective joint au sommaire numéro RH-2024-013.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 267-2024, 001-2025, 001-2026 et 001-2027, en date du 23 mai 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-05-0440

Autorisation à soumettre une demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) – Installation d'un système de traitement d'eau souterraine – 9451-2779 Québec inc. – 1144, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-046;

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'un système de traitement d'eau souterraine destiné à l'alimentation en eau potable et au prélèvement de l'eau souterraine au 1144, rue Principale, propriété de la compagnie 9451-2779 Québec inc.;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, 9451-2779 Québec inc., a mandaté la firme LCL Environnement inc. pour obtenir un certificat d'autorisation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, à émettre et signer un certificat de la municipalité attestant que la Ville de Granby ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de **Arrivée du conseiller Stéphane Giard.** quorum

2024-05-0441 Période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M^{me} Nathalie Tessier, district 10

M^{me} Nathalie Tessier questionne le plan sur les gaz à effet de serre (GES) ainsi que les divers moyens pour favoriser le transport en commun et l'autopartage.

2024-05-0442 **Levée de la séance**

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de lever la séance. Il est 16 h 38.

Adoptée à l'unanimité

Julie Bourdon, mairesse	M ^e Joannie Meunier, greffière adjointe